

**SYNDICAT MIXTE
POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DU POLE
ECONOMIQUE ET D'HABITAT DU GRAND DAX-SUD**

Envoyé en préfecture le 30/06/2023

Reçu en préfecture le 30/06/2023

Publié le 30/06/2023



ID : 040-200020048-20230612-DAX_DL3_120623-DE

N ° 3

Objet : Détermination et affectation du résultat de l'exercice 2022

Le 12 Juin 2023,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental à Mont-de-Marsan, Salle Henri Lavielle, sous la présidence de M. Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

Pour le Département des Landes :

- M. Xavier FORTINON
- Mme Sylvie BERGEROO
- Mme Sylvie PEDUCASSE
- M. Julien DUBOIS

Pour la Communauté d'agglomération du Grand Dax :

- M. Alexis ARRAS
- M. Grégory RENDE

Avait donné procuration :

- M. Jean-Luc DELPUECH à Mme Sylvie BERGEROO

Etaient excusés :

- M. Henri BEDAT
- M. Paul CARRERE
- M. Jean-Marc LESPADE

Etaient également présents :

- Madame Isabelle COLOMB, Payeur départemental
- Pour le Conseil départemental :
 - M. Nicolas BRUNIER, Mme Stéphanie LASSIS et Mme Cécile DUPUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...



Le Comité Syndical,

VU l'article L. 5721-4 du code général des collectivités territoriales,

VU le rapport du Président,

CONSIDERANT que le compte administratif de l'exercice 2022, adopté par délibération de ce jour, fait apparaître :

- | | |
|--|----------------|
| • un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de | 170 490,20 € |
| • un solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement de | - 155 407,86 € |

CONSIDERANT que la section d'investissement ne laisse pas apparaître de restes à réaliser et que le besoin net de la section d'investissement est donc de 155 407,86 €,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

D E C I D E :

- d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2022, d'une part, en réserve afin de couvrir le solde net d'exécution de la section d'investissement et, d'autre part, en report de fonctionnement, soit les écritures suivantes :

- | | |
|--|--------------|
| • article 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés | 155 407,86 € |
| • chapitre 002 - Résultat de fonctionnement reporté | 15 082,34 € |

Le Président du Syndicat Mixte,

X F. L.

Xavier FORTINON